

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits sur les charges pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019, ainsi qu'aux montants de l'actif et de l'actif net aux 30 juin 2020 et 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hardy, Normand & Associés S.E.N.C.R.L.¹

Montréal
Le 16 novembre 2020

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique no A134872

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Activités-bénéfice et de financement	916 129 \$	680 812 \$
Placements (note 11)	50 688	91 644
Subventions	22 975	-
Apports en actions	10 399	-
Apports d'instruments de musique	9 119	94 113
	1 009 310	866 569
CHARGES		
Attributions (note 12)	513 065	402 702
Salaires et charges sociales	221 585	206 863
Activités de financement	69 396	95 323
Activités-bénéfice	54 525	49 856
Frais de gestion de placements	17 388	14 992
Frais de bureau	13 966	17 443
Honoraires professionnels	10 631	14 392
Frais bancaires et de paie	7 231	6 123
Amortissement de l'actif incorporel	4 989	4 368
Amortissement des immobilisations corporelles	1 636	1 047
	914 412	813 109
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	94 898 \$	53 460 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	Affectation d'origine interne (note 9)	Dotation (note 10)	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 146 836 \$	45 000 \$	549 393 \$	1 741 229 \$	1 687 769 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	94 898	94 898	53 460
Dotation (note 10)	-	285 715	-	285 715	-
Affectation d'origine interne (note 9)	280 000	-	(280 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 426 836 \$	330 715 \$	364 291 \$	2 121 842 \$	1 741 229 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

BILAN

AU 30 JUIN 2020

	2020	2019
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	747 952 \$	239 383 \$
Débiteurs (note 3)	78 270	45 998
Frais payés d'avance	-	5 869
	826 222	291 250
PLACEMENTS (note 4)	2 149 826	2 129 210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	14 315	14 874
ACTIF INCORPOREL (note 6)	10 046	11 649
	3 000 409 \$	2 446 983 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

BILAN

AU 30 JUIN 2020

	2020	2019
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	131 856 \$	35 111 \$
Apports reportés (note 8)	746 711	670 643
	878 567	705 754
ACTIF NET		
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 9)	1 426 836	1 146 836
DOTATION (note 10)	330 715	45 000
NON AFFECTÉ	364 291	549 393
	2 121 842	1 741 229
	3 000 409 \$	2 446 983 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	94 898 \$	53 460 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	27 344	(11 220)
Apports en actions	(10 399)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 636	1 047
Amortissement de l'actif incorporel	4 989	4 368
	118 468	47 655
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	146 410	237 262
	264 878	284 917
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(476 937)	(494 547)
Produit de cession de placements	439 376	236 435
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 077)	(3 190)
Acquisition de l'actif incorporel	(3 386)	-
	(42 024)	(261 302)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Dotation	285 715	-
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	508 569	23 615
TRÉSORERIE AU DÉBUT	239 383	215 768
TRÉSORERIE À LA FIN	747 952 \$	239 383 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de recueillir des donations et d'octroyer des bourses aux étudiants du « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec » (Conservatoire) ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Événement affectant les activités

En mars 2020, à la suite de l'éclosion et de la propagation rapide d'un nouveau coronavirus (COVID-19), l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale. Les autorités gouvernementales ont dû mettre en place des mesures ayant de nombreux impacts économiques, entre autres sur les entreprises et ce, au niveau mondial, national, provincial et local.

L'organisme a adapté ses activités afin de minimiser les répercussions possibles sur ses opérations et sa situation financière à la suite des mesures mises en place par les autorités en réponse à la COVID-19. Notamment, l'organisme a déposé des demandes pour se prévaloir de l'aide gouvernementale offerte par les autorités fédérales. Les montants relatifs à l'exercice ont été comptabilisés à titre de produits de subventions à l'état des résultats. En date de la publication des états financiers, la direction estime que la pandémie n'entraînera pas de modifications importantes dans la réalisation des actifs et le règlement des passifs présentés au bilan de l'organisme au 30 juin 2020. Cependant, il est à noter que l'organisme a dû reporter plusieurs de ses activités de financement. Il existe une incertitude quant à la durée et aux impacts potentiels de cette perturbation en constante évolution.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sont principalement constitués de dons et de fonds amassés lors d'activités-bénéfice et de financement. Les apports affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont d'abord comptabilisés à titre d'apports reportés et sont ensuite constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges auxquelles ils étaient destinés sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les apports reçus en immobilisations corporelles ou en actions sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes et les distributions sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions. Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a présenté les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les distributions, distinctement de la variation de la juste valeur des placements.

Conversion de devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères. Les éléments d'actif et de passif monétaires et les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas d'opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers suivants :

- les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin lors de leur comptabilisation initiale, c'est-à-dire les obligations et les fonds d'obligations.

La juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif est établie à partir des cours acheteurs. Celle des placements que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur est établie à partir des rapports obtenus du courtier qui agit pour le compte de l'organisme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le moment prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

L'œuvre d'art n'est pas amortie.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

3. Débiteurs

	2020	2019
Dons à recevoir	30 282 \$	41 361 \$
Taxes à la consommation à recevoir	25 013	4 637
Aide gouvernementale à recevoir	22 975	-
	78 270 \$	45 998 \$

4. Placements, à la juste valeur

	2020	2019
Obligations gouvernementales, municipales et de sociétés canadiennes, et fonds d'obligations, à divers taux et échéances	888 382 \$	892 804 \$
Actions et fonds d'actions américaines et internationales, et autres placements cotés en Bourse	688 723	685 416
Actions et fonds d'actions canadiennes cotés en Bourse	572 721	550 990
	2 149 826 \$	2 129 210 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

5. Immobilisations corporelles

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Œuvre d'art	12 000 \$	- \$	12 000 \$	12 000 \$
Équipement informatique	4 235	2 189	2 046	2 337
Mobilier de bureau	784	515	269	537
	17 019 \$	2 704 \$	14 315 \$	14 874 \$

6. Actif incorporel

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	25 227 \$	15 181 \$	10 046 \$	11 649 \$

7. Crédoeurs

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	111 111 \$	23 652 \$
Salaires et vacances à payer	18 508	11 066
Sommes à remettre à l'État	2 237	393
	131 856 \$	35 111 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

8. Apports reportés

Les apports reportés sont des dons et des fonds amassés lors d'activités-bénéfice et de financement destinés à être remis en bourses et soutien à des projets pour des établissements en particulier du Conservatoire. Certains sont aussi affectés à des types de bourses ou de projets en particulier et non à des établissements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
Solde au début	670 643 \$	408 609 \$
Apports reportés durant l'exercice	640 434	598 833
Montant constaté à titre de produits d'activités-bénéfice et de financement de l'exercice	(564 366)	(336 799)
Solde à la fin	746 711 \$	670 643 \$

9. Affectation d'origine interne

L'organisme a décidé d'affecter une partie de son actif net à des établissements en particulier du Conservatoire. Une partie de l'actif net est également affectée à la pérennité de l'organisme. Finalement, une partie de l'actif net est affectée à titre de fonds perpétuel en lien avec la dotation reçue au cours de l'exercice d'un montant de 285 715 \$ (note 10). Les variations survenues dans le solde de l'affectation d'origine interne pour l'exercice sont les suivantes :

	Affecté aux établissements	Pérennité	Perpétuel	Total
Solde au début	346 836 \$	800 000 \$	- \$	1 146 836 \$
Affectations de l'exercice	30 000	-	250 000	280 000
Solde à la fin	376 836 \$	800 000 \$	250 000 \$	1 426 836 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

10. Dotation

La dotation est composée d'un don de 45 000 \$ versé dans le but de remettre des bourses annuelles à des étudiants de piano inscrits dans un des établissements du Conservatoire. Les bourses sont versées à même les produits de placements générés annuellement par le montant du don.

Également, la dotation est composée d'une aide gouvernementale reçue au cours de l'exercice du ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 285 715 \$, dans le but d'encourager la capitalisation à perpétuité de dons et contributions recueillis par l'organisme. En effet, le montant de 285 715 \$ a été investi dans un compte de placement et seuls les revenus générés pourront être utilisés dans les activités courantes de l'organisme.

11. Produits de placements

	2020	2019
Dividendes et distributions	77 945 \$	78 734 \$
Intérêts	87	1 690
Variation de la juste valeur des placements	(27 344)	11 220
	50 688 \$	91 644 \$

12. Attributions

	2020	2019
Bourses	189 952 \$	161 192 \$
Soutien aux projets pédagogiques du Conservatoire	91 502	141 800
Instruments de musique	231 611	94 113
Fonds d'urgence pour l'excellence	-	5 597
	513 065 \$	402 702 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

13. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2020	2019
Débiteurs	(32 272) \$	(33 747) \$
Frais payés d'avance	5 869	1 056
Créditeurs	96 745	7 919
Apports reportés	76 068	262 034
	146 410 \$	237 262 \$

14. Opérations entre apparentés

L'organisme et le Conservatoire coordonnent leurs actions en ce qui a trait à l'octroi des bourses et au soutien aux activités pédagogiques. Trois représentants du Conservatoire siègent à titre de membre d'office sur le conseil d'administration de l'organisme.

Le Conservatoire offre à titre gratuit à l'organisme l'utilisation de ses locaux et ce, depuis plusieurs années.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

15. Instruments financiers

Catégories

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est exposé à ces trois risques.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisme détient des actifs en devises étrangères et par conséquent, ces derniers sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2020, le solde de la trésorerie de 172 \$ (172 \$ en 2019) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements en obligations à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements cotés en Bourse.